

Chambre qui fasse un travail plus fécond ou qui soit plus compétent que le premier ministre. Les députés ne tenaient sûrement pas à porter atteinte à la réputation du premier ministre.

Une voix: Seulement à son héritage.

M. Otto: Comme je le disais, dans bien des régions du monde, les privilèges hérités de la famille ne sont plus de mise. Ainsi, sur les côtes des États-Unis, on rencontre encore des gens qui jugent honteux de travailler. Ils ne sont pas obligés de travailler puisqu'ils vivent des intérêts sur leurs intérêts. Ils passent leur temps à cultiver leurs jardins. Je parle ici d'adultes très intelligents, très doués. Ils ne croient pas qu'il vaille la peine de travailler. Les députés savent sans doute qu'il y a deux cents ans, aucun gentilhomme digne de ce nom n'aurait songé à travailler. Mais cette conception n'est plus de mise aujourd'hui.

Maintenant, parlons de ces entreprises familiales. Qu'ont-elles de si sacré? L'une des choses contre lesquelles je proteste depuis 25 ans c'est l'existence au pays d'une oligarchie. J'entends par là les entreprises familiales. C'est grâce à elles que 182 familles au Canada contrôlent 85 p. 100 de notre richesse économique. Croyez-vous qu'une chose pareille soit avantageuse pour l'économie? Vouloir perpétuer cette situation, c'est maintenir un régime attardé. Il faudrait tâcher de nous dégager de la maimise de ces institutions.

Rien ne vaudrait mieux pour au moins 80 p. 100 de ces sociétés familiales que d'en abandonner la direction. La situation s'améliorerait si elles invitaient des jeunes hommes ambitieux et intelligents à prendre en main les affaires de ces sociétés. Si vous examinez les opérations fructueuses des sociétés américaines, vous constaterez que c'est là une des raisons de leur succès, c'est parce qu'elles y ont injecté du sang nouveau. Je le répète, il n'y a rien de méritoire à conserver les entreprises familiales. Inutile d'aller plus loin et de formuler des observations fracassantes. Est-ce la peine de protéger ce genre de chose, de dire que quelqu'un a amassé une fortune et qu'il faut la conserver? Dans ce cas, il n'y aurait plus d'impôt. Voilà où est le nœud du problème au Canada: l'existence d'entreprises et de fortunes de famille. Rien ne vaut mieux que ce genre de mesure législative pour supprimer l'oligarchie et assurer l'essor de l'économie. J'approuve ces changements car, à mon avis, c'est un moyen de briser ce genre d'oligarchie et d'injecter du sang nouveau, de nouvelles énergies dans toute notre structure industrielle.

[M. Otto.]

M. Francis: J'aimerais dire quelques mots sur la question soulevée, cet après-midi, par le député de Winnipeg-Nord-Centre, à savoir le redressement des pensions des fonctionnaires à la retraite. On a déjà plusieurs fois abordé ce problème. Le 16 novembre, le député de Winnipeg-Nord-Centre a consigné au hansard les détails du rapport qu'a présenté, il y a plusieurs années à ce sujet, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Je sais bien, monsieur le président, que la question préoccupe beaucoup le gouvernement. Je sais que le ministre des Finances l'a examinée en détail. Dans les circonstances, il est très difficile d'établir le budget.

Je me dois, cependant, de faire appel au ministre en espérant que les pensions seront redressées le plus tôt possible, car cette initiative est à mon avis très justifiée. Je ne veux rien ajouter à ce qu'ont déjà dit les députés. Je dirais très brièvement que le dernier redressement a été effectué il y a un certain nombre d'années. Le principe de la péréquation et du redressement des pensions est l'un de ceux que nous avons généralement accepté dans un certain nombre de cas. Nous l'avons stipulé pour tous les Canadiens dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. Je prie tous les députés de considérer le problème du gouvernement qui, en sa qualité d'employeur, doit donner l'exemple. Au cours de la dernière campagne électorale dans ma circonscription, j'ai insisté très fermement sur ce point et je n'ai nullement changé d'avis.

Je sais qu'il s'agit d'une question de justice et qui ne grèvera pas trop lourdement le Trésor. À l'heure actuelle, le fonds contient plus de 3 milliards qui rapportent à un taux de 4 p. 100 permis par le gouvernement. Si nous ajoutions 1 p. 100 à ce taux d'intérêt, le fonds s'enrichirait d'un montant de plus de 30 millions. Cette somme serait plus que suffisante pour rajuster sensiblement les pensions des fonctionnaires à la retraite. Il y a environ 30,000 retraités et s'ils recevaient une augmentation de pension d'environ \$30, cela ferait à peu près 10 millions, ou le tiers de l'augmentation du fonds dont je viens de parler.

Je le répète, le problème budgétaire est très complexe. Je sais ce que le ministre des Finances tente d'accomplir en donnant l'exemple et en présentant une mesure absolument nécessaire de responsabilité fiscale. Aujourd'hui, c'est avec plaisir que je corrobore les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai déjà différé d'opinion avec lui